

Les Analyses

2012



Mesures

gouvernementales: quand l'austérité touche les femmes

Fin 2011, pour faire face à la crise majeure qui touche toute l'Europe, le nouveau gouvernement Di Rupo a présenté une série de nouvelles mesures d'austérité visant à réaliser des économies significatives sur les dépenses de l'État. Cet assainissement budgétaire concerne notamment le système de sécurité sociale, touchant ainsi de plein fouet les travailleurs, pensionnés, chômeurs et autres allocataires sociaux, en réduisant ou supprimant de nombreux droits acquis au fil du temps.

Des associations et des syndicats tirent la sonnette d'alarme. Les femmes de l'ACRF se sont mobilisées autour de ces questions avec des déléguées de la CNE lors de la journée de protestation du 30 janvier 2012¹ et de la journée des femmes du 8 mars².

Comment s'y retrouver et comprendre les conséquences des propositions ministérielles qui ont l'air de donner d'un côté tout en reprenant de l'autre ? De telles mesures n'ont-elles pas pour effet de faire porter le poids de la crise sur les plus fragilisés, de les rendre responsables du dysfonctionnement profond d'une société ultra-néolibérale qui a mis le profit au centre de ses intérêts. Cette régression sociale va-t-elle vulnérabiliser plus encore les femmes que les hommes ? Quelles conséquences concrètes ces mesures auront-elles dans la vie des femmes en particulier ?

Réforme des allocations de chômage

Parmi les chômeurs et surtout les chômeurs de longue durée, les femmes sont surreprésentées. C'est donc elles, en premier lieu, qui seront pénalisées par la réduction des allocations de chômage de longue durée et également par la notion « d'emploi convenable ».

¹ Journée de formation avec la participation des déléguées syndicales de l'ACRF.

² *Le mauvais genre des mesures gouvernementales*, atelier animé par E. Zabus, secrétaire permanente à la CNE de Namur

Chômage de longue durée : une réduction des allocations de chômage est appliquée aux chômeurs de longue durée et un forfait est prévu soit : 1070 € maximum pour un chef de ménage au lieu de 1246€ avant (et cela concerne beaucoup de femmes seules avec enfants), 898€ pour un isolé au lieu de 1089€, et 474€ environ pour un cohabitant. Concernant le système de chômage en général, le principal changement est une plus grande dégressivité des allocations dans le temps, le raccourcissement des périodes se rapportant aux années de travail effectuées et donnant droit aux allocations, ainsi que des conditions d'exclusion plus élargies. Conséquences de cette politique : les exclus ainsi que tout ceux qui ne s'en sortiront pas financièrement n'auront d'autre choix que de se tourner vers les CPAS.

Emploi convenable : on ne pourra refuser plus d'emploi dit convenable dans un rayon de 60 km, même s'il implique un déplacement de plus de 4 heures entre le domicile et le lieu de travail ou une absence de plus de 12h. Cette mesure aura directement des conséquences sur les femmes qui ont des enfants puisqu'elles se verront obligées de trouver des solutions pour leur garde. Or, trouver des garderies ouvertes après 18h reste difficile. Dès lors, beaucoup, si elles vivent en couple, seront tentées de prendre un emploi à temps partiel, pour rester plus proches de leurs enfants comme pour éviter d'être sanctionnées par l'ONEM. La constitution de leur pension s'en verra réduite. De plus, les familles monoparentales (majoritairement les femmes) n'auront d'autre choix que d'accepter de telles conditions avec un risque important de ne pas tenir un tel rythme à long terme, surtout si les solutions de garde ne sont pas fiables. Elles s'exposent alors à l'exclusion pure et simple.

Que propose-t-on pour aider les familles à trouver des solutions de garde adaptées aux horaires et accessibles à tous les revenus ?

Fin de carrière

Le gouvernement a prévu des conditions de carrière plus longues pour accéder à la pension ou à la prépension. Sans entrer dans trop de détails techniques, l'âge de prépension passe de 58 à 60 ans en 2012 avec conditions de 35 années de carrière pour les femmes et 40 pour les hommes. Concernant la pension, la retraite anticipée ne sera possible qu'à partir de 62 ans si on peut comptabiliser 40 années de travail. En plus de cela, certaines périodes qui étaient auparavant assimilées pour l'accès à la pension sont réduites comme par exemple le chômage de longue durée et certaines périodes de crédits-temps ou de pause carrière. Or, il est très fréquent que les femmes connaissent un parcours en dent de scie et n'aient pas de carrière complète. Ces mesures ne feront que les fragiliser davantage lors de leur passage à la pension dont le montant sera minime.

Il est déjà annoncé pour les années futures que les conditions de carrière seront revues à la hausse et que les périodes d'assimilation (qui étaient bien utiles aux femmes) le seront à la baisse.

Crédit-temps et interruption de carrière

En Belgique, de nombreuses formules permettent aux femmes et aux hommes (mais ce sont le plus souvent les femmes qui les utilisent) de réduire ou d'alléger temporairement leur temps de

travail pour s'occuper des enfants ou parents âgés. Ces périodes sont assimilées à la période de travail pour la pension et favorisent le maintien dans le circuit du travail. Elles ont l'énorme avantage de ne pas pénaliser les femmes en conservant leurs droits sociaux. Bien que ces mesures existent encore en 2012, elles ont été largement réduites et rendent l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle toujours plus compliqué.

Ainsi, par exemple avant 2012, pour la salariée à temps plein qui choisit de partir à mi-temps dans le cadre d'un crédit temps après 55 ans (mesure pour travailleur dit « âgé »), cette période mi-temps était assimilée totalement à une période de travail à temps plein pour la pension, ce qui est un avantage non négligeable pour nombre de femmes. Dans le nouveau régime, par contre, cette même période mi-temps sera calculée sur base d'un forfait, ce qui réduit ainsi le montant de la pension.

Si l'on considère chaque mesure séparément, les changements peuvent sembler minimes. Mais du point de vue des femmes, ils inquiètent et interpellent. Peu d'hommes choisissent de prendre un crédit temps quand la situation familiale devient trop prenante. Au-delà de la question financière, permettre aux travailleurs d'alléger temporairement leur temps de travail pour se consacrer à leur famille, c'est aussi reconnaître l'importance de l'éducation et du soutien aux plus âgés. Dans les temps à venir, on sait que le vieillissement de la population est un défi majeur auquel la société devra répondre. Mais dans le même temps, on pénalise la solidarité familiale qui pourtant représente également une économie à la société. La prise en charge des aînés a un coût et rien n'est fait encourager ceux et celles qui doivent s'y consacrer, en allégeant leur temps de travail.

La pension de survie devient une allocation de transition

Voilà bien un domaine qui concerne majoritairement les femmes. Jusqu'il y a peu, quand le décès survenait dans un couple, le conjoint survivant bénéficiait d'une pension de survie et avait le choix d'arrêter partiellement ou totalement de travailler avec la garantie d'un revenu. Dorénavant, l'expression *pension de survie* sera remplacée par celle d'*allocation de transition*. Ainsi, après le décès d'un membre du couple, le conjoint pourra recevoir une allocation pour une période limitée en fonction du temps de cohabitation légale du couple et du nombre d'enfants. Après cela, il percevra des allocations de chômage et un accompagnement plus soutenu dans la recherche d'emploi. Après 65 ans, la pension de survie est vouée à disparaître à terme. En effet, elle sera supprimée pour les personnes qui auront moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2012. En d'autres termes, seules les années de travail effectuées personnellement donneront droit à une pension. A 65 ans, si l'on n'a pas connu de carrière complète, il faudra se tourner vers la GRAPA (revenu garanti aux personnes âgées).

Les mesures décidées par le gouvernement ont pour conséquences, quelles que soient les situations de vie, d'obliger les femmes (et surtout les jeunes femmes) à se tourner vers la seule solution possible : effectuer une carrière complète pour obtenir une pension décente et cela surtout si elles se retrouvent seules. Quoi qu'il advienne, elles devront compter sur elles-mêmes sans que la société leur propose un soutien pour effectuer et alléger ce parcours...

Le dilemme s'accentue pour les femmes

Notre système de sécurité sociale se démantèle petit à petit et de nombreuses restrictions restent encore à venir. Tout le monde est ou sera touché et particulièrement les plus fragilisés. Les femmes, qui depuis toujours sont les premières à devoir aménager leur temps pour concilier vie privée et professionnelle seront face à un dilemme difficile à soutenir : travailler plus ou sombrer dans la précarité. Suffirait-il d'être de bonne volonté, d'être courageux comme le sous-entendrait ce retour à la valeur « travail » ? Soyons réaliste, comment aujourd'hui est il possible d'envisager une carrière complète quand partout, on restructure, on ferme les entreprises, on licencie, on engage à temps partiel ou avec des contrats précaires. Qui oserait garantir qu'il travaillera toute sa vie sans période d'interruption ? Que propose la société pour permettre aux femmes et aux hommes de soutenir une vie professionnelle toujours plus stressante et une vie familiale de qualité ?

Les mesures d'austérité tentent de nous faire croire que les chômeurs et allocataires sociaux sont responsables d'une crise dont ils sont avant tout les victimes. Nombreuses en sont les femmes. En tant que mouvement de femmes, nous dénonçons cette hypocrisie et le peu d'initiative que le gouvernement met à rechercher des solutions pour permettre aux femmes, aux hommes, aux couples, aux plus âgés de travailler sans sacrifier le bien être, l'éducation et le soutien de leur famille.

Assurer un revenu décent, égalitaire entre hommes et femmes, qui protège ceux qui allègent leur temps de travail pour assurer la solidarité familiale, éviter le rejet pur et simple de celui qui « est inactif » ou plus fragile sans avoir d'autre choix que de tomber dans le système de « l'assistance » est un combat qui mobilise l'ACRF au quotidien.

Les nouvelles mesures gouvernementales ont des impacts très lourds sur les citoyens et desservent particulièrement les femmes. Celles-ci doivent le plus souvent concilier vie professionnelle et vie privée et prennent des temps partiels afin de jongler avec toutes les tâches inhérentes à la vie familiale, engendrant ainsi des conséquences non négligeables en termes de salaire et de pension.

Les femmes de l'ACRF veulent à s'informer d'informer et dresser un état des lieux des nouvelles directives afin de :

- mesurer les répercussions de nos modes de vie sur notre devenir,
- faire des choix éclairés,
- nous battre pour défendre les droits de toutes les femmes et réduire les inégalités,
- porter nos revendications au politique.

C'est pourquoi l'ACRF a rejoint l'appel des organisations de femmes réclamant la clarté sur les impacts des mesures d'économie sur les femmes lancé le 8 mars 2012 et la « Plateforme féministe socioéconomique » qui s'est constituée dans la foulée :

« En 2007, une loi sur le mainstreaming du genre a pourtant été votée. Elle prévoit que chaque politique doit être évaluée quant à ses effets différenciés sur les femmes et sur les hommes. Mais 5 ans après, cette loi reste toujours lettre morte. Pour savoir exactement quelle part de l'addition les femmes vont devoir payer, les organisations de femmes doivent apparemment analyser elles-mêmes cet impact différencié selon le genre. Ce 8 mars, les organisations signataires souhaitent que le gouvernement applique ses propres règles et organise un audit

permettant d'estimer la contribution financière des femmes à cette crise. Les organisations de femmes seront vigilantes au calendrier et à la qualité de cet audit. Un audit plus complet pourrait également être envisagé dans un deuxième temps pour mettre en évidence l'ensemble des injustices financières existant entre les hommes et les femmes, au point de vue fiscal, social, professionnel,...

Le mouvement des femmes belge réaffirme également sa solidarité avec toutes les femmes qui subissent un peu partout les effets de la crise économique. Nous refusons de voir reculer nos droits sociaux pourtant déjà insuffisants et réclamons avant tout plus d'égalité et de justice sociale. »

Anne Moulin,
Animatrice à l'ACRF

Bibliographie

- Power Point CNE Namur Dinant : **Les réformes du marché du travail, 22/12/2011**, par Annick Leclercq et Samuel Grégoire.
- Article : « **Les femmes sont les véritables créancières de la dette publique** » par Christine Vanden Daelen du Comité Annulation de la dette, 18 novembre 2011.
- « **Je suis une femme** », site de la CSC, www.csc-en-ligne.be www : les conséquences.be

Cette analyse est disponible sur <http://www.acrf.be/publications/analyses/analyses.php>

*L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites.
Toutefois, n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication. Merci !*

ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES

ACRF – ASBL

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse

Editrice responsable : Léonie Gérard

www.acrf.be – contact@acrf.be



Avec le soutien
de la Fédération Wallonie - Bruxelles